

MÉCANISME DE SUIVI

Il est de la responsabilité de l'établissement de santé de mettre en place un mécanisme de suivi des demandes d'observation et d'analyse des animaux mordeurs.

L'observation d'un chien, d'un chat ou d'un furet mordeur est de 10 jours après la morsure. Les résultats d'observation, faite par le MAPAQ, doivent vous parvenir dans les jours qui suivent la fin de l'observation.

Les résultats d'analyse des animaux sont disponibles généralement dans les 48 heures ouvrables après la demande d'analyse.

Dans le but de compléter l'intervention auprès de la personne exposée (initiation, poursuite, cessation de la PPE ou confirmation qu'elle n'est pas indiquée), il est nécessaire qu'un mécanisme soit mis en place pour vous assurer que ces résultats vous parviennent avec diligence.